

MOBILITES D'ETUDES PENDANT L'ANNEE 2027-28

Attestations linguistiques

Tous les étudiants candidats à une mobilité doivent impérativement fournir **pour chacun des 3 vœux** :

- soit une « Attestation linguistique ICP » (indications ci-dessous)
- soit une « Certification » (TOEFL ou IELTS)

Selon les prérequis linguistiques spécifiques à chaque destination, indiqués dans la mappemonde.

Vous trouverez ci-dessous, le lien ainsi que le mot de passe vous permettant d'effectuer le/les « **Tests pour attestations de langues – Mobilité** » :

<https://formation.icp.fr/course/index.php?categoryid=1672>

Le mot de passe : **monde26**

La plateforme de tests sera accessible

A partir du 30 septembre 2026

Les attestations seront téléchargeables sur *formation.icp.fr*

A partir du 1^{er} novembre 2026

Pour augmenter vos chances, nous vous recommandons d'évaluer vos niveaux dans toutes les langues maîtrisées. Un seul passage est possible pour chaque test linguistique.

N.B. Si vous êtes inscrits au Pôle Langues et que vous repassez un test de niveau dans le but d'obtenir une attestation pour la mobilité, le résultat de ce dernier sera sans conséquence sur votre placement dans le groupe de niveau du Pôle Langues.